



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 11 septembre 2017 à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Boris Cuanoud

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis N° 02/2017 de la Municipalité relatif à la création d'un trottoir côté est de la route d'Allaman, de la route cantonale RC1 à la route de l'Industrie
- ouï le rapport de la commission des finances
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de création d'un trottoir côté est de la route d'Allaman, de la route cantonale RC1 à la route de l'Industrie ;
2. D'allouer le crédit de CHF 255'000.00 pour financer ces travaux ;
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. D'enregistrer la participation de Littoral Parc comme débiteur dans les comptes de la commune, à la fin des travaux ;
5. D'autoriser la Municipalité à amortir le solde de l'investissement, après déduction de la participation de Littoral Parc, par un prélèvement au fond de réserve : provision pour travaux futurs ;
6. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 11 septembre 2017.

Le Président

La Secrétaire


Boris Cuanoud


Isabelle Muller

